

# INFO JUGEMENT mai 2018

## INFO JUGEMENT MAI 2018

### A QUOI SERVENT LES LETTRES INFO-JUGEMENT ?

Les juges doivent obligatoirement les lire. Ces lettres apportent les réponses aux questions qui sont posées à la CN suite aux championnats départementaux et régionaux. Le but est de clarifier les définitions du code qui laissaient place à plusieurs interprétations possibles et qui ont été source de conflits entre les juges.

### REPETITION D'UNE DIFFICULTE (DA)

#### RAPPEL

Chaque difficulté corporelle ne compte qu'une fois, soit exécutée de manière isolée, soit comme partie d'une difficulté multiple ou d'une difficulté mixte.

Elle ne peut pas être répétée sauf pour les 4 exceptions suivantes :

- les sauts (biche et enjambé) ligne 9 page 49 : Ils peuvent être exécutés 1 fois appel 1 pied et 1 fois appel 2 pieds ;
- les difficultés 9D et 9E page 49 (enjambé double et triple). Il s'agit d'une difficulté isolée qui consiste en l'enchaînement de plusieurs enjambés ;
- Les séries (de sauts ou de pivots) ; voir exception du 1.1.6 page 21.
- Rotations avec flexion du tronc (#3, valeur 0.40 et 0.50): différentes positions de départ ("départ debout", «départ au sol») exigent des techniques d'exécution différentes, Pour cette raison, ces rotations sont considérées comme différentes. Il est possible d'exécuter dans l'exercice 1 fois une rotation avec la position "départ debout" et 1 fois avec la position «départ au sol», indépendamment de la rotation de base choisie (180°/360°).

#### QUAND CONSIDERE-T-ON QU'IL Y A REPETITION ?

Si un ou une gymnaste tente une difficulté sans la réussir (perte d'équilibre, manipulation loupée...) et qu'elle recommence cette même difficulté, cette dernière ne pourra pas être prise en compte, même si elle est réussie. Cependant cette difficulté sera comptée dans le nombre de difficultés tentées et peut avoir comme conséquence une pénalité pour difficulté supplémentaire dans un groupe corporel (-0.30) et/ou difficulté supplémentaire tentée (-0.5).

**ATTENTION : Le juge Da doit noter ce qu'il voit ! Si la 1ère difficulté n'est pas clairement identifiable, il ne pourra pas pénaliser une difficulté retentée.**

## EXEMPLES

- Un ou une gymnaste tente d'attraper son pied pour faire un équilibre boucle. Elle n'attrape pas son pied et recommence = pas de pénalité (le juge voit un battement de jambe en boucle qui n'est qu'un élément puis une difficulté)
- Un ou une gymnaste tente un équilibre attitude mais ne tient pas suffisamment longtemps pour effectuer sa manipulation d'engin et recommence = pénalité (le juge voit bien 2 difficultés)

## PALMARES NAT 1 & 2

En plus du traditionnel classement général, il y aura un classement des podiums par engin pour les catégories individuelles. Merci aux Vaillantes de la Marne d'avoir suivi la CN dans cette demande de dernière minute.

## TENUE DES JUGES

La tenue vestimentaire des juges doit être **correcte** et coordonnée bleu **marine** et blanc. Elle ne doit pas comporter de signe distinctif d'appartenance à un club. Il est interdit d'utiliser un **téléphone** à la table des juges sauf pour des cas particuliers après avoir demandé l'accord à la JC et la JS.

## INFO JUGEMENT AVRIL 2018

### TIRAGE AU SORT DE L'ENGIN A3 POUR LES NATIONAUX

Le ballon, programme long a été tiré au sort pour les gymnastes en catégorie A3.

### PRECISIONS JUGEMENT DA ET DB

#### DEFINITION TRANSMISSION

##### TRANSMISSION SANS L'AIDE DES MAINS

La transmission sans l'aide des mains doit se faire avec au minimum deux parties du corps sans l'aide des mains du début à la fin.

##### TRANSMISSION AVEC MAIN(S)

Toutes les transmissions qui ne sont pas des transmissions sans l'aide des mains sont considérées comme transmission avec les mains.

Pendant la transmission avec main(s), on cherche l'amplitude du mouvement c'est-à-dire que l'on cherche à éloigner l'engin du corps. Cette mise à distance sera plus ou moins grande selon le type de mouvement. Par exemple : une transmission derrière le dos permet une plus grande amplitude qu'une transmission derrière la tête.

#### PRECISION PASSAGE A TRAVERS AU CERCEAU, RUBAN ET CORDE

Lors d'un passage à travers l'engin qui tourne vers l'arrière, la perte de contrôle visuel est validée en maîtrise.

### REGARD SUR LE NIVEAU DES GYMNASTES FSCF

Nous portons votre attention sur le fait que les juges FSCF ne doivent pas être plus exigeants sur la réalisation des mouvements pour nos gymnastes FSCF que peuvent l'être les juges internationaux pour les meilleures mondiales.

#### RAPPELS POUR LES EDR (DB)

- En cas de **petite(s)** faute(s) technique(s) pendant la reprise (pénalisation à 0,10 par juge E), l'EDR est valable.
- En cas de **petite(s)** faute(s) technique(s) pendant l'EDR (pénalisation à 0,10 par juge E), l'EDR est valable.

- Une perte de contact visuel avec l'engin est demandée. Cela signifie que la gymnaste doit nécessairement quitter l'engin des yeux à **un** moment pendant les rotations. Si la gymnaste ne quitte jamais l'engin des yeux, l'EDR n'est pas valable.

#### MAITRISE D'ENGIN (**DB**) MODIFICATION

La maîtrise n'est pas valable en cas de faute technique à l'engin. En cas de petite(s) faute(s) corporelle(s) (pénalisation à 0.10 par le juge E), la maîtrise est valable

#### RAPPEL : DIFICULTE DE ROTATION (**DA & EXE**)

La forme doit être définie et fixée pendant la rotation du pivot.

- Si le corps est désaxé pendant la rotation, la forme n'est pas définie, la difficulté ne sera pas validée en Da. Si ce désaxement du corps se termine avec un pas, le juge E appliquera la pénalité de 0.30 pour axe du corps pas à la vertical et rotation se terminant avec un pas.
- Si la forme est définie et fixée pendant la rotation et qu'il y a un déséquilibre à la réception entraînant un pas, la difficulté est validée par le juge Da. Le juge E appliquera la pénalité de 0.30 pour Perte d'équilibre avec mouvement supplémentaire avec déplacement.
- Si la forme est définie et fixée pendant la rotation et que le ou la gymnaste termine par un pas voulu par la chorégraphie, la difficulté sera validée en Da et il n'y aura pas de pénalité par le juge E.

#### RAPPEL : AMPLITUDE DANS LES DIFICULTES (**DA**)

**L'amplitude** est un paramètre de la forme bien définie.

**Note** : toutefois, les difficultés requérant un écart de 180° pourront être acceptées et validées avec un écart de 120° pour toutes les catégories individuelles sauf les catégories A fédérales, A1, J1 et ensembles et duos A1 et J1.

L'exécution d'une difficulté avec une amplitude **plus grande** que la norme ne change pas la valeur prévue pour cette difficulté.

#### RAPPEL : GENERALITE CORPORELLE POUR LES DIFICULTES (**DA**)

La Difficulté corporelle est valable, si elle est exécutée **sans** une ou plusieurs des **fautes techniques graves** suivantes:

- Grave altération des caractéristiques de base propres à chaque groupe corporel.
- Perte d'équilibre pendant la difficulté avec appui d'une ou de deux mains sur le sol ou sur l'engin, ou chute.

## **RAPPEL DE L'ERRATA DE JANVIER 2015 JUGEMENT ARTISTIQUE**

**Unité de la composition :** Précisions : Pénalisation « Absence d'unité de la composition pendant une partie de l'exercice (-0.50) ou pendant l'ensemble de l'exercice (- 1 pt) » p.56

La pénalisation absence d'unité pendant une partie de l'exercice (- 0.50) est appliquée par le juge artistique dans le cas d'une faute grave qui interrompt la continuité des mouvements comme une chute engin.

Si 2 chutes d'engin, c'est-à-dire 2 fautes techniques graves, la pénalisation « Absence d'unité pendant l'ensemble de l'exercice (- 1pt) » n'est pas systématiquement appliquée : Il faut plusieurs interruptions totales suite à des fautes techniques graves qui cassent l'unité de composition et qui entraîne la non reconnaissance de l'idée principale.

Dans le cas d'une chute d'engin au ballon et reprise immédiate après rebond, le juge considérera qu'il n'y a pas de faute grave qui interrompt la continuité des mouvements. Ainsi, la pénalisation « Absence d'unité de la composition pendant une partie de l'exercice (-0.50) » ne sera pas appliquée. Cette faute pourra tout de même être pénalisée pour « cas isolé de connexion illogique (- 0.10) »

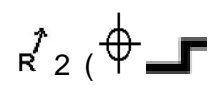
## INFO JUGEMENT MARS 2018

### PRECISION JUGEMENT DB DES A FED


#### CALCUL DES VALEURS DES EDR TENTES

Pour savoir si les EDR à 0.3 et 0.5 sont bien tentés, il faut prendre en compte uniquement les critères qui sont réellement tentés. La fiche technique n'est qu'une aide au jugement, elle ne doit pas prévaloir sur ce qui est véritablement effectué.

#### EXEMPLE 1

La FT indique un EDR à 0.5  $R^2$  () (~~⊗~~), mais la reprise n'est pas réalisée en dehors du champ visuel. L'EDR a donc une valeur de 0.4. Cet EDR peut valider l'EDR obligatoire à 0.3 mais pas celui à 0.5. La juge Db appliquera la pénalité de 0.3 pour EDR à 0.5 non tenté (sauf s'il y en a un autre dans l'exercice).

#### EXEMPLE 2

La FT indique un EDR à 0.5  $R^2$  () (~~⊗~~), tous les critères sont réalisés mais il y a chute d'engin sur la reprise en dehors du champ visuel. La valeur de l'EDR est donc de 0 mais la valeur tentée est de 0.5. La juge DB n'appliquera aucune pénalité pour EDR à 0.5 tentée.

### ERRATA JUGEMENT DA ET DB

Suite aux différentes incohérences relevées dans le code FIG, pour certaines définitions, nous avons décidé de retenir les définitions expliquées ci-dessous.

#### DEFINITION ROTATION A LA CORDE

Une rotation est un mouvement initié par le poignet.


La corde peut être tenue ouverte, tendue, pliée en 2,3 ou 4. Elle peut être tenue par une ou deux mains par son milieu, son ou ses extrémités, ou par une partie de la corde.

La corde peut être nouée pendant les rotations. Cependant, l'utilisation du nœud n'est pas typique de la corde et de ce fait ne doit pas être prédominante dans la composition.

Si la corde est pliée, seule une série de 3 rotations minimum compte comme groupe technique. Si la corde est tendue, une seule rotation suffit.

#### DEFINITION MOUVEMENT EN HUIT POUR TOUS LES ENGIN : ERRATA

Un mouvement en 8 nécessite une mobilisation du poignet et du coude.  
Les deux boucles du dessin en 8 s'effectuent de part et d'autre du corps, dans un même plan. Il peut s'effectuer dans le plan frontal/dorsal, sagittal ou horizontal.

 Il n'est plus demandé un mouvement ample du tronc ou du corps pour valider le mouvement en huit

Cas particulier du mouvement en huit à la corde : pour que le mouvement en huit compte en groupe fondamental, il doit être réalisé avec un nœud de la corde dans chaque main.

#### DEFINITION DU VOILE A LA CORDE

Le voile est une combinaison de 2 circumductions qui sont décalées dans le temps. Le voile se réalise avec un nœud dans chaque main. Le voile ne se fait que dans le plan horizontal. Il y a nécessairement un mouvement ample du tronc pour que les bras puissent rester tendus.

### PRECISION JUGEMENT ENS A+

Lors de la partie mains-libres, les engins laissés partiellement ou totalement à l'intérieur du praticable ne sont pas autorisés

→ pénalisation de -0.50 par le JC pour engin sur le praticable non autorisé (quel que soit le nombre d'engin en cause).

## INFO JUGEMENT 3 FEVRIER 2018

### JUGES

#### JUGE EXE, EXE-SUP

La qualification de juge « EXE-SUP » n'existe plus.

Par conséquent, un juge ayant obtenu les 4 modules Da, Db, Artistique et Exécution est un juge Régional.



## INFO JUGEMENT JANVIER 2018

### JUGES

#### ROLE DU JURY SUPERIEUR

Le Jury supérieur doit confirmer les pénalisations données par le juge coordinateur. En cas d'absence de jury supérieur, les juges DA devront confirmer les pénalisations. Il doit veiller à ce que ces pénalités soient appliquées avec parcimonie et bienveillance.

En cas de doute ou de désaccord entre JC et JS (ou juges DA), les pénalités ne seront pas appliquées. Les pénalités JC doivent avoir un caractère exceptionnel et ne laisser place à aucun doute.

Les pénalités telles que sortie de praticable, durée non réglementaire... n'ont pas besoin de l'approbation du JS (ou juges Da) puisqu'elles sont déjà validées par la JC et la juge de ligne, chrono...

#### ATTITUDE DES JUGES ET ACCOMPAGNATEURS

Les juges et accompagnateurs (entraîneur, gymnaste remplaçante pour un ensemble) doivent avoir une attitude neutre, mais peuvent sourire aux gymnastes sur le praticable. Le sourire n'est pas considéré comme une communication mais comme une preuve de bienveillance.

### PRECISIONS DB & DA

#### DIFFICULTE DE SAUT

En Db, notez le critère « changement de niveau de la gymnaste » en plus du critère « D »

#### DIFFICULTE AVEC ROTATION

En Db, notez le critère « rotation » en plus du critère « D »

#### DEFINITIONS

##### EQUILIBRE INSTABLE

L'équilibre instable sur main ouverte au ballon : la main ouverte est considérée comme une petite surface pendant une rotation du corps. La main est considérée comme ouverte même si elle enveloppe le ballon à condition que celui-ci ne subisse pas de déformation. Le ballon ne doit pas toucher le poignet.

##### CIRCUMDUCTION

Une circumduction est une rotation complète du bras tendu autour de l'épaule. Celle-ci peut se faire dans tous les plans, à condition que la rotation soit complète. Elle demande donc, un engagement corporel pour être validée dans le plan horizontal. Par ex : La tête ne doit pas faire obstacle à la circumduction.

## INFO JUGEMENT OCTOBRE 2017

### FORMATIONS DE JUGE 2017 2018

**Rappel** : les formations de juges sont obligatoires pour passer les examens théoriques et pratiques.

#### ELABORATION DES EXAMENS THEORIQUES 2017 - 2018

Le tableau de la répartition des examens de juges a été envoyé à tous les responsables juges régionaux. Les examens devront avoir été rédigé et relue par les régions concernées et retourné à la commission nationale jugement avant le 15 novembre 2017 à l'adresse suivante : [cathelyne.meillier@gmail.com](mailto:cathelyne.meillier@gmail.com).

#### VALIDITE DES EXAMENS

En cette dernière année de jugement sur le code actuel, vous devez informer les juges souhaitant se former cette année que s'ils ne valident pas l'intégralité des modules D et A cette saison, ils devront repasser les formations, examens théoriques et pratiques la saison prochaine.

Exception pour le Tronc Commun, qui, s'il est validé cette saison sera valide durant les 4 prochaines années du nouveau code.

Exception également pour le module E où la formation a débuté lors de la saison 2017-2018, celle-ci sera encore valable pour l'obtention des examens durant la saison 2018-2019. Il devra cependant suivre le recyclage ou la formation E sur les aménagements du nouveau code.

#### REVALORISATIONS ARTISTIQUES

Un nouveau document est disponible afin de donner des exemples de revalorisation en artistique. Ce document devra être transmis à l'ensemble des juges et être utilisé lors des formations artistiques afin d'uniformiser le mode de jugement.

## **JUGEMENT 2017 2018**

### **PROGRAMME FEDERAL ERRATA**

#### **COTATIONS DES INDIVIDUELS A FEDERAL**

Suite à différentes inquiétudes remontées du terrain au sujet de ces cotations, la CN a élaboré une nouvelle cotation. Celles-ci doivent refléter un équilibre entre les exigences corporelles et techniques afin de répondre au mieux à la réalité du terrain.

Voici les nouvelles exigences pour la D de la catégorie A fédéral :

Da : 2 difficultés corporelles à 0,40 ; 3 difficultés corporelles à 0,30.

Db : 2 EDR minimum dont 1 à 0,50 et 1 à 0,30.

#### **COTATIONS DES DUOS A1**

Une erreur s'est glissée dans le programme fédéral, les duos A1 ont bien pour exigence :

- 4 difficultés corporelles
- 3 difficultés d'échanges

#### **FICHES TECHNIQUES AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX**

Suite à la rencontre des cadres et juges à Bourges du week-end dernier, il a été décidé la suppression des fiches techniques pour les niveaux 2 en individuels, duos et ensembles.



## Aide à la revalorisation

Pénalisations	0,10	0,30	0,50 ou plus	Exemples revalorisations
Unité de la composition	<p>Interruption des connexions logiques entre les mouvements (0.10 chaque fois)</p> <p>Manque de variété dans les mouvements corporels et de l'engin pendant l'exercice (combinaisons de pas de danse, collaborations, éléments de liaison, etc.) (0.10) (0.10 par critère du 2.1.1.4, exercices individuels)</p>	<p>Fautes artistiques</p> <p>Position initiale ou finale injustifiée ou extrême</p> <p>position initiale non conforme (indépendamment du nombre d'engins en faute)</p>	<p>Absence d'unité entre les connexions et transitions pendant une partie de l'exercice</p> <p>Absence d'unité entre les connexions et transitions pendant tout l'exercice. La totalité de l'exercice est une série d'éléments déconnectés (1.00)</p>	<p>Equilibre dans l'utilisation des groupes fondamentaux d'engin.</p> <p>Equilibre dans l'utilisation des groupes non fondamentaux d'engin.</p> <p>Plus d'une rotation dans l'EDR (type 2).</p> <p>Plus de deux rotations dans l'EDR (type 1).</p> <p>Ajout d'une rotation /onde avant ou après une difficulté avec manipulation (type 2).</p> <p>Manipulation risqué ou original sur la rotation /onde avant ou après une difficulté (type 1 et 2).</p> <p>Niveau de difficulté élevé (type 2).</p> <p>Niveau de difficulté élevé et « rare » (type 1 et 2).</p> <p>Manipulation « originale ».</p> <p>Maîtrises de plus de 0,20.</p>
		<p>Absence d'harmonie entre le rythme et le caractère de la musique et les mouvements pendant une partie de l'exercice</p> <p>Absence totale d'harmonie entre le rythme et le caractère de la musique et les mouvements pendant tout l'exercice – ni rythme, ni caractère (1.00)</p>	<p>Absence d'harmonie entre le rythme et le caractère de la musique et les mouvements pendant une partie de l'exercice</p> <p>Absence totale d'harmonie entre le rythme et le caractère de la musique et les mouvements pendant tout l'exercice – ni rythme, ni caractère (1.00)</p>	
Expression corporelle	Mouvements segmentaires isolés (à chaque fois, jusqu'à 2 fois)	<p>Absence d'expression corporelle dans la majeure partie de l'exercice</p> <p>Manque de variété de la vitesse et l'intensité pendant l'ensemble de l'exercice (dynamisme)</p>	<p>Absence totale d'expression corporelle (mouvements segmentaires)</p> <p>Grand manque de variété dans le dynamisme</p>	<p>Expression corporelle variée reflétant le caractère de la musique.</p> <p>Expression corporelle soutenant particulièrement le caractère/émotion de la musique.</p>
Organisation du travail collectif	Interruptions isolées dans le travail collectif	<p>Manque de variété dans le travail collectif dans la majeure partie de l'exercice</p> <p>Eléments avec collaboration non autorisés</p>	Manque total de variété dans le travail collectif	<p>Equilibre dans l'utilisation du travail collectif (+ de 1 fois de chaque type).</p> <p>Collaboration originale (corporel/engin).</p>
Utilisation de l'espace (variété)		<p>Moins de 6 formations (variété des dessins) -0,30 par formation manquante</p> <p>Arrêt prolongé dans la formation</p> <p>Petite insuffisance d'occupation du Praticable</p> <p>Manque de variété dans l'utilisation des directions</p> <p>Manque de variété dans l'utilisation des trajectoires</p> <p>Manque de variété des modalités de déplacement</p>	<p>grande insuffisance d'occupation du praticable 0.50</p>	<p>Présentation de plus de formation que les exigences.</p> <p>Evolution des formations particulièrement intéressante.</p> <p>Fluidité dans l'évolution des formations.</p> <p>Equilibre dans les types de formations (grand/petit/sous groupes).</p> <p>Equilibre dans l'utilisation des directions/trajectoires/modalités de déplacement/niveaux.</p> <p>Grand équilibre dans la répartition des directions.</p> <p>Grand équilibre dans la répartition des trajectoires.</p> <p>Grand équilibre dans la répartition des modalités de déplacement.</p>